



École Marie-Rollet

6405, 30^e Avenue
Montréal (Québec) H1T 3G3
Téléphone : (514) 596-4892
Télécopieur : (514) 596-7687

Autorisation de sortie dans le quartier

Plusieurs activités prévues dans la programmation scolaire de votre enfant nécessitent de sortir à l'extérieur de l'école. L'école a cependant besoin du consentement des parents.

Pour toutes les activités qui se déroulent dans les heures normales de classe et **aux environs de l'école** (déplacement à pied), nous vous demandons de signer nous retourner le formulaire d'autorisation de sortie une seule fois, en début d'année scolaire. Cette autorisation de sortie est valable pour toutes les sorties réalisées dans le quartier au cours l'année scolaire ~~2012-2013~~.

Bien sûr, vous serez toujours avisés de ces événements par l'agenda de votre enfant ou par une lettre de son titulaire.

Nous vous remercions de votre collaboration.

~~Catherine Roger~~

Directrice

l'équipe enseignante

Autorisation de sorties dans le quartier - Coupon à remettre au titulaire de classe

J'autorise mon enfant à faire les sorties scolaires réalisées dans le quartier au cours de l'année scolaire ~~2012-2013~~.

Nom de l'enfant : _____ classe : _____

Signature du parent : _____

Date : _____



Commission
scolaire
de Montréal